

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/10/2009 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.5220	8.7460
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.7920	9.0230
2/3. Fendage	8.8940	9.1280
4. Brossage à la main	8.8940	9.1280
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.8940	9.1280
6a. Brossage à la carde mécanique	8.1310	8.3450
7. Mouillage des peaux brutes	8.7920	9.0230
8. Dégalage à la main	8.8940	9.1280
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.0075	9.2445
10. Dégalage à la machine	8.9315	9.1665
11. Cardage	9.0075	9.2445
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.0075	9.2445
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.8940	9.1280
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.8940	9.1280

16. Ebarbage	8.1210	8.3340
17. Ejarrage à la machine	8.1210	8.3345
18/19. Ejarrage à la machine	9.0075	9.2445
20. Secrétage	9.6925	9.9475
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.2015	9.4435
22. Secrétage à la machine	9.6925	9.9475
23. Mouillage des peaux secrétées	8.7930	9.0245
24. Brossage des peaux secrétées	8.1210	8.3345
25. Coupage	8.3325	8.5515
26. Chiquettage	8.0405	8.2520
27. Epluchage	8.0405	8.2520
28. Montage	8.1210	8.3345
29. Paquetage	8.3325	8.5515
30. Triage	8.0405	8.2520
31. Soufflage	8.0405	8.2520
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.4265	9.6745
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.6810	9.9355
34. Contremaître	9.1905	9.4320